

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2002/INF/6
17 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—PORTEFEUILLE DU PAM EN ANGOLA

Ce document doit être lu en parallèle avec le document "Rapport
résumé d'évaluation du portefeuille du PAM en Angola"
(WFP/EB.2/2002/3/1).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM
(<http://www.wfp.org/eb>).



RECOMMANDATION (OCTOBRE 2001)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (MARS 2002)
Évaluation des résultats		
Les catégories utilisées pour distinguer les bénéficiaires de l'aide du PAM dans le cadre de l'IPSR devraient être révisées en choisissant entre besoins d'urgence, l'aide venant en remplacement de produits indisponibles, et aide pour assurer la sécurité alimentaire sur la base d'indicateurs de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV).	Bureau de pays	L'IPSR 10054.1 est fondée sur les besoins et les vulnérabilités et n'accorde qu'une importance relative à la répartition des bénéficiaires en catégories. La notion de redressement a été affinée, et la stratégie générale de l'IPSR vise à atteindre des objectifs bien définis en sauvant des vies et en créant des actifs.
La phase suivante de l'IPSR devrait être conçue à partir d'une analyse du cadre logique fondée sur des indicateurs permettant de mesurer les résultats.	Bureau de pays	Un cadre logique a été préparé dès la phase de la conception de la nouvelle IPSR.
La stratégie de redressement devrait se concentrer sur le développement des compétences et la création d'actifs dans les communautés de personnes déplacées. La désignation claire des activités par finalité —VPA: actifs, VPC: compétences, VCI: infrastructures et VPE: éducation— faciliterait le suivi et l'activité redditionnelle.	Bureau de pays	La notion de redressement —qui fait partie du cadre autour duquel est articulée la nouvelle IPSR— est désormais axée sur la création d'actifs au sein de la population cible, l'accent étant placé sur les actifs humains plutôt que sur les actifs matériels.
Une formation aux techniques d'évaluation rurale rapide (ERR) et d'évaluation rurale participative (ERP) devrait être dispensée au personnel du PAM, aux agents des partenaires d'exécution et au personnel gouvernemental de contrepartie.	Bureau de pays	La nouvelle IPSR attache une attention toute particulière à cette question; une partie importante du poste budgétaire "autres coûts opérationnels directs" est réservée à ce type de formation.
Des stratégies propres aux provinces et des directives de mise en oeuvre devraient être élaborées avec le gouvernement et les partenaires pour permettre une meilleure intégration et une meilleure coordination de l'action humanitaire.	Bureau de pays	La souplesse —qui représente aux yeux de la communauté humanitaire la qualité essentielle des stratégies de programmation de l'assistance alimentaire dans le contexte angolais, en mutation perpétuelle— demeure le principe directeur de la stratégie de mise en œuvre de la nouvelle IPSR: "aide d'urgence quand c'est indispensable, redressement quand c'est possible". Ce principe permet de concevoir des plans d'action par province et des programmes adaptés aux besoins particuliers. Le bureau de Luanda continue à préparer des directives concernant une large mise en œuvre des programmes, pour garantir la cohérence de l'exécution de l'IPSR dans l'ensemble du pays.
La prochaine IPSR devrait être définie sur un calendrier de 30 mois, soit du 1er juillet 2002 au 31 décembre 2004.	Bureau de pays, ODY	Il n'est pas réaliste, dans le contexte angolais, de définir une stratégie à si long terme, plus de trois ans à l'avance, compte tenu de la période nécessaire à la rédaction et à l'approbation. Le bureau de pays considère que la meilleure manière de procéder consiste à conserver la souplesse qui découle du réexamen régulier de sa stratégie, et d'harmoniser celle-ci avec le scénario prévisionnel de la communauté humanitaire, en évitant les risques qu'entraînerait toute planification à moyen terme dans la situation mouvante d'aujourd'hui.

RECOMMANDATION (OCTOBRE 2001)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (MARS 2002)
Les distributions générales devraient durer jusqu'à la première récolte, à moins que le moment de l'arrivée ou de la réinstallation tombe mal, auquel cas les distributions générales devraient être assurées jusqu'à la deuxième récolte. La poursuite des distributions générales devrait être exceptionnelle et résulter d'une évaluation participative rapide des besoins des communautés. L'incapacité des bénéficiaires de satisfaire leurs besoins alimentaires devrait être traitée dans le cadre de dispositifs VPA/VPC.	Bureau de pays	Les sources d'assistance autres que les distributions de secours demeurent l'option prioritaire, et elles devraient être introduites le plus rapidement possible, comme le stipule le nouveau document d'IPSR. Toutefois, il n'y a qu'une seule récolte importante par année, et étant donné le manque d'intrants agricoles disponibles pour les PDI, le cadre temporel pour l'assistance devrait en principe couvrir deux saisons agricoles.
Le PAM devrait organiser un atelier avec les donateurs et le gouvernement pour préparer la prochaine IPSR, pour bien faire comprendre quelles sont les capacités et la flexibilité de financement d'une IPSR, et pour favoriser le consensus et l'engagement des donateurs concernant les activités futures en Angola.	Bureau de pays	Le financement était l'une des principales questions soulevées lors de la réunion des donateurs tenue en novembre 2001 dans le cadre de la procédure de consultation organisée en vue de la préparation de la nouvelle IPSR. La question du financement et de la flexibilité sera reprise par le coordonnateur humanitaire.
Il conviendrait d'élaborer une politique de TIEM fondée sur des objectifs clairs et de réexaminer en conséquence les contrats de TIEM existants.	Bureau de pays	Le système de contrats logistiques entre les sections chargées des programmes et les partenaires d'exécution est en train d'être révisé. Le nouveau système devrait entrer en vigueur dès le deuxième trimestre de 2002.
Le PAM et la communauté humanitaire devraient militer pour que la remise en état des routes et l'entretien des pistes d'atterrissage soient garantis par le gouvernement. Ces deux types d'interventions sont critiques pour permettre les opérations humanitaires et en abaisser les coûts.	Bureau de pays	C'est à la communauté internationale qu'il revient de plaider pour que les interventions humanitaires soient facilitées. Le PAM a exercé des pressions continues sur le gouvernement pour accélérer la remise en état des infrastructures. Rappeler aux autorités quelles sont leurs responsabilités est le rôle du coordonnateur humanitaire. Le PAM veillera à ce qu'il demeure saisi de la question.
Sécurité, accès et protection		
Les normes opérationnelles minimales devraient s'appliquer à la réinstallation tant provisoire que permanente des personnes déplacées. L'observation de ces normes devrait être un préalable à la participation du PAM; le personnel devrait pouvoir se référer à une politique claire pour pouvoir refuser l'aide quand celle-ci risque d'avoir un effet négatif sur les bénéficiaires.	Bureau de pays	La nouvelle IPSR pose comme condition à l'aide à la réinstallation le respect des normes opérationnelles minimales, lesquelles stipulent que la réinstallation doit être volontaire, que des terres arables suffisantes doivent être attribuées aux personnes réinstallées, et que la population réinstallée doit se voir garantir l'accès à des services sociaux



RECOMMANDATION (OCTOBRE 2001)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (MARS 2002)
Portée, évaluation préalable et ciblage		
<p>Le ciblage devrait être basé sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, telle que déterminée par les indicateurs ACV. Pour pratiquer un ciblage au niveau des communautés, le groupe ACV devrait définir des indicateurs de vulnérabilité et un outil d'évaluation; ce dispositif devrait s'appuyer sur la mesure de l'économie des ménages, sur les techniques d'ERR, et sur l'analyse de données nutritionnelles et épidémiologiques. Les outils d'ERR devraient être conçus et utilisés par des équipes mobiles chargées du suivi du programme. Cela suppose des changements dans l'affectation des ressources humaines, l'accent devant être mis sur la formation et la redéfinition des tâches des contrôleurs de l'aide alimentaire.</p>	Bureau de pays	<p>Les évaluations au niveau des communautés exigent de gros investissements en matière de suivi technique. Étant donné les dimensions de l'Angola et les restrictions touchant les déplacements —seul le transport aérien permet d'accéder à la plupart des zones—, de telles évaluations à l'échelon communautaire ne peuvent guère que compléter les analyses de vulnérabilité faites au même moment à l'échelle globale; elles ne sauraient devenir l'outil principal justifiant les interventions.</p>
Rapports concernant le suivi et l'évaluation		
<p>Les systèmes de suivi et évaluation doivent être basés sur un processus de planification du type du cadre logique qui définit les hypothèses, les critères et les indicateurs de performance et permet de mettre en place une activité volontariste de suivi et d'évaluation. Un suivi qualitatif plus systématique est nécessaire, avec en particulier un suivi consécutif aux distributions à l'échelon des communautés.</p>	Bureau de pays	<p>La nouvelle IPSR a bénéficié, dès la phase de conception, de la mise au point d'un cadre logique. L'efficacité des activités de suivi et d'évaluation devrait donc s'en trouver renforcée. La recommandation touchant la nécessité d'améliorer le suivi qualitatif a été dûment notée.</p>
Partenaires d'exécution		
<p>L'approche pratiquée par les partenaires d'exécution en ce qui concerne les distributions générales devrait être unifiée, et conforme aux directives et aux procédures du PAM.</p>	Bureau de pays	<p>Lors des ateliers organisés dans toutes les provinces, des directives claires ont été données aux partenaires d'exécution. Des efforts supplémentaires de normalisation seront entrepris pendant la mise en œuvre du nouveau système de contrats en 2002.</p>
<p>Le PAM devrait appliquer le concept de la délégation à une ONG désignée comme chef de file pour réduire le nombre des activités dont il doit lui-même assurer le suivi.</p>	Bureau de pays	<p>Rares sont les ONG en Angola qui ont la capacité de mener à bien la tâche actuellement effectuée par le PAM, avec sa structure organisationnelle et ses effectifs importants. Il pourrait être possible de suivre cette recommandation dans certains cas, mais pas dans tout le pays.</p>



RECOMMANDATION (OCTOBRE 2001)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (MARS 2002)
Des ateliers de formation aux activités VCT devraient être organisés à l'intention du personnel du Ministère de l'éducation et de tous les partenaires intervenant dans l'action de redressement du PAM dans les provinces.	Bureau de pays	Des activités de formation sont prévues pour le deuxième trimestre de 2002.
Le choix des partenaires d'exécution pour les activités de redressement devrait être fait conformément à des critères établis de compétence pour mener une action participative et en fonction de leur capacité d'appuyer les activités par la fourniture d'articles non alimentaires.	Bureau de pays	Les partenaires sont choisis en fonction de leur efficacité opérationnelle et économique, compte dûment tenu de leurs effectifs, de leurs ressources et de leur capacité de mobiliser un financement supplémentaire pour les coûts de démarrage, de suivi et de préparation de rapports. À partir de 2002, on veillera tout particulièrement, dans les mémorandums d'accord signés avec des partenaires d'exécution, à encourager des démarches participatives pour les activités de redressement communautaire. Le renforcement des capacités dans ces domaines est prévu, et des ressources financières sont réservées dans la nouvelle IPSR pour le personnel du PAM et des partenaires d'exécution.
Gouvernement		
Le bureau de pays devrait chercher à maintenir le personnel international en poste pendant de plus longues périodes et au moins pour la durée de la prochaine IPSR. Il devrait par ailleurs recruter davantage de personnel national qualifié pour réduire la rotation de l'effectif et améliorer la mémoire institutionnelle.	Bureau de pays	<p>Le bureau de pays compte actuellement 41 postes internationaux et 350 postes de collaborateurs locaux.</p> <p>Bien que le cycle d'affectation soit d'un à deux ans, en raison des conditions particulièrement difficiles, le personnel international est encouragé à rester volontairement pendant trois à quatre ans.</p> <p>En ce qui concerne les postes à pourvoir localement, les mesures suivantes ont été prises:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Des efforts sont entrepris pour que les avis de vacance de poste touchent un public plus large. Les avis pour les postes de grade supérieur sont publiés dans les journaux plutôt que d'être simplement distribués aux bureaux du PAM, aux organisations des Nations Unies et aux ONG. 2. Les avis ordinaires de vacance de poste sont publiés en anglais et en portugais. 3. Les profils types recherchés sont en cours de traduction en portugais, afin que le personnel local puisse mieux comprendre les attentes liées aux emplois et les résultats requis.
Le gouvernement devrait être encouragé à accroître sa participation à l'aide humanitaire et à renforcer son engagement dans le domaine social. Cela supposera qu'il accroisse ses financements et les ressources humaines dans une perspective de renforcement des capacités axée sur les techniques d'ERP et d'ERR, et sur les activités VCT.	Bureau de pays	Le PAM —à l'instar de l'ensemble des acteurs humanitaires— saisit toutes les occasions qui s'offrent d'encourager le gouvernement à assumer ses responsabilités face à la situation humanitaire. En 2002, le PAM aidera le gouvernement à préparer un plan d'action permettant aux autorités de prendre le relais en matière de distribution d'assistance, avec une attention particulière pour les cas sociaux.



RECOMMANDATION (OCTOBRE 2001)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (MARS 2002)
Coordination et intégration interorganisations		
Des partenariats visant une intégration devraient être noués avec la FAO, l'Association d'organisations européennes non gouvernementales d'aide alimentaire et d'urgence (EuronAid) et le Parlement européen, en appliquant le concept d'une ONG chef de file. Il conviendrait de rechercher des synergies avec les partenaires d'exécution pour faire en sorte que tous les besoins soient satisfaits.	Bureau de pays	On s'efforcera en 2002 de nouer de telles alliances stratégiques, tout spécialement dans le contexte de la mise en œuvre des activités de redressement, afin de renforcer la coordination et l'impact de l'assistance.
Engagements en faveur des femmes		
Le bureau de pays devrait faire en sorte que la problématique hommes-femmes soit prise en compte à tous les niveaux et dans tous les types de programmation, dans les directives et dans les mémorandums d'accord avec les partenaires, et que tous les personnels et partenaires admettent la nécessité de l'intégration de cette problématique dans la programmation.	Bureau de pays	À compter de 2002, tous les mémorandums d'accord mentionneront les Engagements du PAM en faveur des femmes, et l'on veillera à ce que les partenaires d'exécution les respectent pour ce qui est de la participation des femmes à la gestion des ressources. Dans la nouvelle IPSR, une part importante du poste budgétaire "autres coûts opérationnels directs" est affectée à la sensibilisation aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe et à la formation du personnel du PAM et des partenaires d'exécution, ainsi qu'à la participation communautaire, en insistant sur les rôles et les capacités des femmes.
Impact sur l'environnement		
Le PAM doit chercher à réduire au minimum l'impact négatif sur l'environnement de la poursuite des déplacements de population, et introduire une dimension de sensibilisation et de protection de l'environnement dans les activités menées dans le cadre de l'IPSR.	Bureau de pays	L'Angola est un pays en pleine guerre civile. La situation se caractérise par la réapparition constante de phases parallèles de situations d'urgence et de début de redressement. L'IPSR est actuellement axée sur les interventions d'urgence. Le bureau de pays prend note de la recommandation; l'impact sur l'environnement des activités de redressement sera pris en considération dans les zones qui n'exigent pas une intervention d'urgence immédiate. Les possibilités de redressement demeurent toutefois limitées.

